

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), M. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), J.M. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004459

Rapport n°9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 29 octobre 2018 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 13/09/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Madame Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 13/09/2018.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Mise en œuvre d'un fond de plan topographique pour la création d'un Référentiel à Très Grande Echelle (RTGE) sur l'ensemble des communes de l'agglomération

M. N. BODIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'élaboration de la base de données géographiques.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Actualisation du règlement intérieur et du règlement des études du CRR

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la refonte du règlement intérieur et du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.

Fonds d'aide aux manifestations culturelles - 3^{ème} session 2018

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention :

- d'un montant de 1 500 € à la MJC Palente pour l'organisation de « La Superjournée »,
- d'une subvention de 3 000€ à l'association Heavy Gators pour l'organisation du Swamp Fest dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations culturelles 2018.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'électricité du Boulevard Léon BLUM à Besançon

M. N. BODIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'électricité haute tension sur le Boulevard Blum à Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

FIE Investissement - Soutien au CAFE DES PRATIQUES

A l'unanimité, le Bureau :

- a attribué au CAFE DES PRATIQUES une aide de 5 500 € pour réaliser son projet d'acquisition à Besançon, sous réserve du maintien sur site pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC) - Liste des actionnaires

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris acte de la liste des actionnaires de la SPL AER BFC,
- a donné tous pouvoirs à Monsieur Alain BLESSEMAILLE, représentant la CAGB au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

Commission n°04 : Développement durable

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association RéCiDev

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de l'opération proposée par l'association,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 421 € à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2018.

Convention de partenariat dans le cadre du dispositif Points Accueil Installation (PAI)

M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du dispositif proposé,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat dans le cadre des Points Accueil Installation.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - (dispositifs AAPEL) - Demandes de subvention (<= 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 34 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 177 677 € dont :
 - o une subvention de 6 165 € à M. MOREL et Mme FREY qui annule et remplace la subvention de 4 660 € accordée par le Bureau du 15 mars 2018,
 - o une subvention de 4 355 € à Mme POSTIF qui annule et remplace la subvention de 3 498 € accordée par le Bureau du 14 juin 2018,
 - o une subvention de 6 325 € à Mme LAMBERT qui annule et remplace la subvention de 4 758 € accordée par le Bureau du 3 mai 2018,

- une subvention de 6 110 € à Mme FLAMAND qui annule et remplace la subvention de 5 115 € accordée par le Bureau du 3 mai 2018,
- une subvention de 6 075 € à Mme SPANN qui annule et remplace la subvention de 5 188 € accordée par le Bureau du 3 mai 2018,
- une subvention de 5 194 € à Mme MONTERLOS qui annule et remplace la subvention de 4 245 € accordée par le Bureau du 14 juin 2018,
- une subvention de 6 320 € à M. et Mme REGHIOUA qui annule et remplace la subvention de 5 456 € accordée par le Bureau du 15 mars 2018.

Dispositif d'aide à la décision en faveur des copropriétés - demande de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention de la copropriété 16B les Cras, pour un montant total prévisionnel de 2 310 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chaucenne, Dannemarie sur Crête et Pelousey

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement :

- la demande de labellisation de la société MAISONS HAPPY pour 1 logement situé à CHAUCENNE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS PUNCH pour 1 logement situé à DANNEMARIE SUR CRETE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS HAPPY pour 2 logements situés à PELOUSEY, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 11 000 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme CHABOD correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme FEKIR correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. FAYE et Mme SAUGET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. VETHANAYAGAM et Mme ZANELLA correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BOUJRAF correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. TISSOT et Mme RITTER correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BEJON correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Agréments PLS - prêt locatif social - Programmation 2018

M.R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande 4 agréments PLS « logements ordinaires » de Néolia,
- la demande 8 agréments PLS « logements ordinaires » de Monsieur Arnaud BUSSON,
- la demande de 94 agréments PLS « logements en structure collective » de LA MAISON POUR TOUS (sous réserve d'un abondement de la dotation PLS initiale par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement),
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Ressources humaines

Ajustements techniques suite des procédures de recrutement (SYBERT, DSI, Contrat de Ville, DAB, DEA)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur du pôle industriel au sein du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur des systèmes d'informations, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de cadre expert au sein de la direction Contrat de Ville, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien études et travaux en bâtiments au sein du département architecture et bâtiments à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien maîtrise des risques et impacts au sein du département eau et assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018

Contrôle de légalité



Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018

Contrôle de légalité

